

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 768

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 768 28 mars 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 50 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
René Longet
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz
Armand Veillon

768

Fonds de tiroirs

Que voilà une campagne d'«information» qui démarre sur les chapeaux de roues! Le week-end passé, les déléguées de la «communauté de travail des femmes démocrates-chrétiennes de Suisse», réunies à Zurich pour l'occasion, ont donc décidé, «à une forte majorité», de recommander le «oui» à l'initiative «pour le droit à la vie». Verdict peu surprenant, en réalité, en prévision du 9 juin prochain.

La surprise vient de la motivation dudit «oui»: une meilleure protection de la maternité, mais aussi le fait que l'initiative «implique une plus grande protection face à la détérioration de la qualité de la vie

COMMERCE DE LA SANTÉ

La proie sédunoise

Bonne nouvelle pour les Valaisans! Du moins c'est ainsi que manifestement le comprend le rédacteur en chef du «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais», lorsqu'il annonce en primeur (25.3.1985) que la Clinique générale de Sion, propriété des sœurs de Saint-Maurice, celle-là même qui défraye la chronique depuis des mois en Valais, non seulement serait vraiment à vendre, mais surtout que le groupe AMI, American Medical International, serait sur le coup et tiendrait même la corde pour l'emporter.

Bonne nouvelle? Oui, écrit en substance Hermann Pellegrini, parce qu'«un tel instrument de travail favorise une saine émulation, génératrice de progrès», parce qu'il devient de plus en plus difficile de se faire hospitaliser en division privée dans les

issue de la pollution et du trafic, face à la torture et aux images de brutalité diffusées par les médias».... On croit rêver devant ce multipack mystificateur et racoleur! A se demander pourquoi les déléguées n'ont pas glissé la liberté du commerce et de l'industrie, pour faire bon poids, dans l'amalgame.

Rappelons, pendant qu'il en est encore temps, que l'initiative tient en ces quatre phrases: «Tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à l'intégrité corporelle et spirituelle. La vie de l'être humain commence dès la conception et prend fin par la mort naturelle. La protection de la vie et de l'intégrité corporelle et spirituelle ne saurait être compromise au profit de droits de moindre importance. Il ne peut être porté atteinte aux biens bénéficiant de cette protection que par une voie conforme aux principes qui régissent l'Etat fondé sur le droit.» Un point c'est tout.

hôpitaux publics, alors même qu'un Suisse sur trois paie les primes nécessaires à la couverture de ce service, ce qui explique, notamment, le succès des cliniques privées». Avec en prime le fameux

SUITE ET FIN AU VERSO

AUX 11/12 AVRIL

Battement pascal

C'est inévitable: les fêtes de Pâques nous contraint à espacer la parution de DPI

Vous ne recevrez donc le prochain numéro que les 11/12 avril, après un battement d'une semaine.

Merci pour votre compréhension et à bientôt.

N.B. L'administration du journal vient de procéder à l'envoi des inévitables «rappels» aux personnes qui n'ont pas encore réglé leur abonnement 1985. Merci aux retardataires de nous faire signe dès que possible.